



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004), du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005) et du paragraphe 11 de sa résolution 1706 (2006), porte sur le mois d'août 2006.

II. Insécurité au Darfour

2. Pendant la période considérée, la situation générale au Darfour s'est considérablement dégradée. La décision du Gouvernement soudanais de déployer d'importantes forces armées au Darfour témoigne de son apparente détermination à rechercher une solution militaire à la crise dans la région.

3. Les signataires de l'Accord de paix au Darfour, conclu le 5 mai 2006, ont respecté le cessez-le-feu pendant toute la période considérée. Toutefois, pendant cette même période, de violents affrontements ont eu lieu entre signataires et non-signataires de l'Accord, en violation de l'Accord et des obligations de cessez-le-feu de N'Djamena du 17 décembre 2004. L'embuscade tendue le 19 août, à Kuma, à un convoi de ravitaillement en combustible de l'Union africaine a coûté la vie à deux soldats de la paix et les attaques contre des travailleurs humanitaires se sont poursuivies sans répit. Le banditisme sévit partout ou presque. Des groupes de miliciens ont continué à attaquer des civils et des personnes déplacées et la sécurité dans les camps de personnes déplacées demeure extrêmement précaire, les actes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, en particulier, se multiplient de manière alarmante. La région est en train de retomber dans le cercle vicieux de la violence.

4. Le 28 juillet, les Forces armées soudanaises, avec l'appui, semble-t-il, des milices Janjaouid, se sont heurtées à des forces non signataires de l'Accord dans la région de Jebel Moon du Darfour-Ouest. Le 18 août, des assaillants inconnus, qui appartiendraient à des groupes non signataires, ont attaqué un camp des Forces armées soudanaises à Goz Mino, tuant trois soldats des Forces armées soudanaises. Le 24 août, un autre groupe armé a tendu une embuscade à un convoi du Gouvernement soudanais près d'Abu Soroug au Darfour-Ouest, tuant le sous-commissaire de Kulbus et six autres personnes. Des milices progouvernementales



ont attaqué à plusieurs reprises des villages près de Jebel Marra, entre le 17 juillet et le 2 août, tuant 12 civils et enlevant plus d'un millier de têtes de bétail.

5. Pendant la même période, des troupes du Gouvernement soudanais et de la faction Minawi du Mouvement de libération du Soudan (MLS) ont attaqué le Front de salut national au nord d'El Fasher. En particulier, des combats ont eu lieu le 28 juillet entre les forces du Front de salut national et les Forces armées soudanaises et de la faction Minawi du MLS aux alentours de Kulkul, à 60 kilomètres au nord d'El Fasher, aboutissant à la prise de Kulkul par les Forces armées soudanaises, le 6 août. Le même jour, des forces du Front de salut national ont attaqué et pris le village de Sayeh, à 90 kilomètres au nord-est d'El Fasher. Le 28 août, les Forces armées soudanaises et les forces du Front de salut national auraient repris les combats à l'ouest de Kulkul, avec des bombardements aériens de la part des forces gouvernementales. Les Forces armées soudanaises ont repris Abou Sakin et Kulkul au Front de salut national le 28 août et Um Sidir le 31 août, tout en introduisant des troupes supplémentaires au Darfour-Nord. Début septembre, les Forces armées soudanaises ont également déployé un nombre considérable de soldats au nord d'El Geneina, le long de la frontière avec le Tchad, et au nord de Kordofan, jusqu'à la zone de Sayeh.

6. Pendant la même période, les Forces armées soudanaises auraient déployé des forces aériennes au Darfour-Nord à des fins de reconnaissance et d'appui logistique et pour bombarder des cibles. Des rapports indiquent qu'un appareil des forces gouvernementales aurait bombardé le village d'Hassan près de Kulkul le 29 juillet, tuant au moins un civil et en blessant sept autres. Des habitants de Gosh Marakh, d'Um Hashab et de Yonka ont signalé des bombardements dans leur région entre le 30 juillet et le 1^{er} août. Un appareil Antonov du Gouvernement soudanais s'est écrasé à l'aéroport d'El Fasher le 7 août; des combattants du Front de salut national prétendent l'avoir touché par des tirs terrestres près de Sayeh. Lors de la réunion de la Commission de cessez-le-feu du 9 août, tenue à El Fasher, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) a allégué que les Forces armées soudanaises utilisaient des hélicoptères et des avions blancs à l'appui de leurs forces terrestres. Les 28 et 29 août, on a appris que des bombardements aériens avaient eu lieu près de Tura, Sayeh et Um Sidir et que ces attaques avaient fait plusieurs victimes parmi les civils.

7. Comme mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, le 19 août, un groupe d'hommes armés répartis dans 15 véhicules ont tendu une embuscade à un convoi de 12 camions citernes de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) près de Kuma, à 80 kilomètres au nord-est d'El Fasher. La force de protection de la MUAS a résisté et demandé des renforts. Au cours des violents combats qui ont suivi, la force de la MUAS a tué 12 attaquants, tandis que deux de ses soldats étaient tués et trois blessés.

8. Les vols à main armée de véhicules et de convois humanitaires ont augmenté de façon dramatique pendant la période considérée, confirmant une tendance récente. Le 31 juillet, deux hommes armés ont volé un véhicule d'une organisation internationale non gouvernementale dans le camp de personnes déplacées d'Abu Shouk, au Darfour-Nord. Le 24 août, deux camions d'une institution des Nations Unies ont disparu entre Tawila et Kabkabiya. Les 15 et 16 août, des hommes armés ont pris d'assaut et volé trois véhicules du Comité international de la Croix-Rouge près d'El Fasher; le 30 août, le Comité international de la Croix-Rouge a confirmé

la mort d'un des chauffeurs, qui venait s'ajouter au nombre croissant de pertes humanitaires au Darfour, 12 agents étant morts pour les seuls mois de juillet et août.

9. Partout au Darfour, des bandits ont pillé des véhicules appartenant à des ONG et volé de l'argent et du matériel de communication aux passagers et aux chauffeurs. Le 29 juillet, six hommes armés ont tendu une embuscade à un convoi humanitaire des Nations Unies composé de 29 camions entre Habila et El Geneina et dévalisé les chauffeurs. Le 3 août, des assaillants inconnus ont attaqué et pillé un camion des Nations Unies transportant de la nourriture au sud de Nyala. Le 25 août, trois hommes armés ont tendu une embuscade à un convoi de sept camions transportant des denrées alimentaires et dévalisé les chauffeurs.

10. Les raids visant le trafic commercial se sont également poursuivis. Le 2 août, un groupe d'hommes armés a attaqué et dévalisé un autocar entre El Fasher et Nyala, tuant 7 passagers et en blessant 12 autres. Le 11 août, quatre hommes armés ont attaqué un convoi commercial de 21 camions au sud de Nyala et dévalisé les chauffeurs. Le 17 août, 10 hommes armés à cheval ont tendu une embuscade à deux camions qui se dirigeaient vers le marché de Gereida, tuant une personne et en blessant six autres avant de piller les camions et de dévaliser les passagers.

11. Toujours au Darfour-Nord, après avoir pris la ville de Korma le 5 juillet à la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération soudanaise (ALS), des éléments de la faction Minawi de l'ALS, désormais alliés aux forces gouvernementales sur le terrain, ont attaqué des villages voisins, pillant le bétail et tuant au moins une centaine de civils. Ces affrontements et d'autres ont fait que, en juillet, 20 000 personnes déplacées sont arrivées dans les camps du Darfour-Nord. Ces personnes déplacées ont signalé des massacres, des viols et des enlèvements systématiques. Les villageois qui sont restés sur place ont dénoncé des menaces et des actes de violence et d'intimidation de la part de la faction Minawi de l'ALS; certains ont déclaré que des combattants de cette faction et de la faction Zaghawa leur avaient dit de quitter leur village et de se rendre dans les camps de personnes déplacées. Des éléments de la faction Minawi ont également harcelé des personnes qui tentaient de retourner dans leur village, dont elles ont pris l'argent et confisqué les documents.

12. La sécurité dans les camps de personnes déplacées reste très précaire, notamment là où la MUAS n'a pas pu déployer de personnel ni organiser de patrouilles. La MUAS est présente dans certains de ces camps, mais des responsables de ces camps lui ont recommandé d'en éviter d'autres. Les communautés de personnes déplacées ont tendance désormais à se diviser en groupes pro ou anti-accord de paix. Dans le camp de Shangil Tobayi, il semblerait que des hommes armés aient attaqué et dévalisé des personnes déplacées après s'être enquis de leur appartenance ethnique. Le 10 août, une personne déplacée de l'ethnie Fur a été abattue dans le camp de Kalma, ce qui a déclenché des affrontements entre Fur et Zaghawa au cours desquels deux personnes ont été gravement blessées. Une section de la MUAS est intervenue et est restée toute la nuit pour apaiser les tensions. Le 12 août, la MUAS a organisé une réunion de réconciliation entre dirigeants communautaires des deux groupes. Le 9 août, des responsables des affaires civiles de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont organisé à Zalingei des consultations entre la MUAS et les personnes déplacées de façon que ces personnes puissent faire part de leurs préoccupations et que la MUAS puisse reprendre certaines de ses patrouilles.

13. La militarisation de certains camps de personnes déplacées s'est poursuivie sans relâche pendant toute la période considérée. Des soldats de la faction Minawi de l'ALS ont harcelé des personnes déplacées dans les camps de la région d'El Fasher, notamment dans le camp de Zam Zam. Le 13 août, une équipe médicale d'une organisation non gouvernementale internationale a été forcée de quitter le camp de Kalma après avoir été attaquée par deux hommes armés. Le 23 août, des troupes de la faction Abdul Wahid de l'ALS ont harcelé des civils dans le camp d'Otash au Darfour-Sud.

14. Des rumeurs d'empoisonnement ont entravé les efforts faits pour approvisionner les camps du Darfour en eau et en vaccins. Le 20 juillet, ces rumeurs ont apparemment incité un groupe de personnes déplacées en colère à battre à mort trois employés du Département de l'assainissement de l'eau et de l'environnement dans le camp de Hassa Hissa, près de Zalingei. Dans plusieurs camps situés dans diverses régions du Darfour, des personnes déplacées ont défié et menacé des employés chargés de la vaccination et de l'assainissement.

15. Diverses milices ont continué à opérer en toute impunité partout au Darfour, attaquant des villages, dérobant du bétail et menaçant des personnes déplacées. Certaines se sont installées près de Zalingei dans des villages évacués dont elles cultivent les terres.

16. Les relations entre le Tchad et le Soudan se sont très nettement améliorées pendant la période considérée. En vertu d'un accord signé le 26 juillet à N'Djamena, les deux pays sont convenus de créer une commission politique chargée de suivre l'application de l'Accord. Ils sont également convenus d'établir une commission militaire mixte pour suivre la situation le long des frontières communes et de déployer une force militaire mixte à Bahai, Tiné, Koulbous, Khor Baranga, Amdjereme, Adré, Adé, Modoina, El Geneina, Tissi et Amdoukoum. Le Tchad et le Soudan ont normalisé leurs relations diplomatiques le 8 août.

17. Toutefois, des groupes d'opposition armés tchadiens sont restés actifs au Darfour-Ouest. Le 11 août, des hommes soupçonnés d'appartenir à ces groupes ont attaqué des villageois à Chichir et Korgi. Le 12 août, des hommes armés ont volé du bétail dans le village de Geilu avant de franchir la frontière avec le Tchad.

18. Le 23 août, des responsables tchadiens auraient arrêté sept dirigeants du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) à N'Djamena, mais les auraient relâchés le jour même. Le 28 août, à Khartoum, le Ministre tchadien des affaires étrangères a déclaré que son gouvernement avait l'intention de remettre à l'Union africaine 17 dirigeants du MJE et 30 dirigeants de la faction Abdul Wahid de l'ALS.

III. Droits de l'homme et protection de la population

19. Le meurtre de civils et les souffrances qui leur sont infligées lors d'attaques contre des villages et des camps de personnes déplacées montrent à l'évidence que les combattants ne font pas de distinction entre cibles civiles et cibles militaires.

20. Depuis mon dernier rapport, les violences sexuelles et sexistes se sont multipliées de façon alarmante dans toute la région du Darfour. Les milices ont continué de s'en prendre aux femmes déplacées qui sortent du périmètre des camps pour couper du fourrage, cueillir des fruits ou ramasser du bois de chauffe afin d'en tirer un revenu. Aux environs du camp de Kalma, le nombre de ces agressions est

passé de 10 par mois à près de 10 par jour à la mi-juillet. Le 23 juillet, un groupe de plusieurs centaines de miliciens armés ont violé 21 femmes au nord de ce camp; le lendemain, 17 autres femmes ont été violées au même endroit. Plusieurs femmes et filles déplacées, dont deux filles qui ramassaient du fourrage à côté d'un camp des Forces armées soudanaises, près du camp de personnes déplacées de Tawila, ont affirmé que des fonctionnaires les avaient agressées. Dans le Darfour-Nord, des personnes déplacées en fuite ont indiqué que divers groupes armés s'en prenaient à des femmes et des filles qui, selon eux, soutenaient des factions rivales.

21. Les pouvoirs publics semblent incapables ou peu désireux de faire face à cette vague de violences sexuelles. Les autorités locales du Darfour-Sud ont minimisé les agressions sexuelles, qu'ils ont assimilées à des actes criminels d'ordre général tels qu'il s'en commet dans les camps.

22. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan, Sima Samar, s'est rendue au Soudan du 11 au 17 août. Elle s'est dite profondément troublée par la situation catastrophique des droits de l'homme dans la région et par des signes qui annoncent une nouvelle détérioration de la situation dans les prochains mois si rien n'est fait pour protéger les civils des attaques et mettre un terme au conflit de manière pacifique. Lors d'entretiens avec de hauts responsables politiques soudanais, elle a fait part de ses inquiétudes à propos des assassinats de civils, des viols, des actes de torture et des déplacements de population.

23. À de nombreuses reprises au cours de la période considérée, les autorités ont gêné les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU dans l'exercice de leurs fonctions, violant ainsi les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur le statut des forces. Le 15 août, la Commission d'aide humanitaire a empêché un hélicoptère de la MINUS de décoller de l'aéroport de Nyala. Le 17 août, dans le même aéroport, des agents du Service national soudanais de renseignement et de sécurité ont empêché un fonctionnaire d'un organisme des Nations Unies de monter à bord d'un hélicoptère. Le même jour, à El Geneina, des agents de ce service ont brièvement maintenu en détention un chauffeur employé par un organisme des Nations Unies. Le Service national de renseignement et de sécurité continue de limiter régulièrement l'accès du personnel de la MINUS aux centres de détention du Darfour.

IV. Situation humanitaire

24. La poursuite des hostilités, les attaques contre les travailleurs humanitaires, les manœuvres d'obstruction de la part des autorités, conjuguées à l'arrivée de la difficile saison des pluies, ont entravé l'action humanitaire. Les institutions des Nations Unies ont à l'heure actuelle un accès considérablement plus restreint aux populations touchées qu'à la fin de 2004 et que pendant la plus grande partie de 2005.

25. Une fois encore, le Darfour devient un environnement de plus en plus précaire et très dangereux pour les travailleurs humanitaires. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a indiqué qu'il n'avait pas pu fournir d'aide à 350 000 bénéficiaires de ses interventions en août, contre 290 000 en juin. Des attaques directes contre des opérations d'assistance humanitaire ont contraint nombre d'organisations à suspendre toutes leurs opérations à l'exception des plus essentielles. L'Organisation

mondiale de la santé (OMS) a indiqué que 40 % de la population du Darfour-Nord est, de ce fait, désormais privée de soins de santé de base. Le taux de vaccination est tombé de 90 % en 2005 à 20 % en 2006.

26. L'instabilité et l'insécurité généralisées ont eu une incidence considérable sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Des affrontements à proximité de Tawila, Korma, Jebel Moon et Jebel Marra ont contraint les agriculteurs locaux à abandonner leurs terres pendant les quelques semaines où les semailles du sorgho et du millet, dont dépend la subsistance de milliers de personnes, sont possibles. Bien que les organisations humanitaires aient procédé à la distribution de semences, la récolte de cette année sera médiocre en raison de l'insécurité permanente, qui rend malaisés l'entretien des récoltes et les moissons.

27. De fortes pluies saisonnières ont également entravé l'action humanitaire et accru les risques sanitaires. Des routes inondées dans le Darfour-Sud ont contraint un certain nombre d'organisations non gouvernementales à différer leurs activités. Les experts locaux de la santé publique craignent que les inondations ne contaminent l'eau potable, et des débuts d'épidémie de choléra ont déjà été confirmés dans le Darfour-Ouest. Des cas de diarrhées liquides graves ont fait huit victimes dans le seul camp de personnes déplacées de Mornie, dont quatre enfants de moins de 5 ans.

V. Application de l'Accord de paix au Darfour

28. Malgré les efforts de la communauté internationale dans son ensemble et d'importantes initiatives de l'Union africaine et l'ONU, il n'y a pas eu de nouveaux signataires de l'Accord de paix au Darfour pendant la période considérée. L'application de l'Accord accuse beaucoup de retard et l'incapacité où se trouvent les mécanismes et arrangements qui en sont issus de mettre fin à la violence porte atteinte à sa crédibilité.

29. Des délégations du Gouvernement soudanais et de la communauté internationale ont rendu visite à Abdul Wahid à Asmara pendant la période considérée et tenté, en vain, de le persuader de signer l'Accord. Sans rejeter entièrement celui-ci, Abdul Wahid a demandé qu'on le modifie ou qu'on le complète de manière à satisfaire ses quatre exigences politiques, à savoir : jouer un rôle dans l'examen de la question du désarmement des Janjaouid; obtenir un poste de vice-président national pour le Darfour; une indemnisation plus importante; et obtenir également que les trois États du Darfour fusionnent pour constituer une seule région.

30. Dans le même temps, l'autorité d'Abdul Wahid aurait été contestée par plusieurs chefs militaires influents. Le 28 juillet, l'un de ces chefs, Ahmed Abdul Shafi Bassey, a fait paraître une déclaration de presse dans laquelle il affirmait que le Conseil militaire du MLS et son commandement avaient relevé Abdul Wahid de ses fonctions. Il a également annoncé, le 18 août, qu'il allait se tenir une conférence du Mouvement/Armée de libération du Soudan, qui en préciserait la structure hiérarchique et l'organigramme. On ne sait toujours pas vraiment quelles sont les fonctions et l'influence d'Abdul Wahid au sein de l'Armée de libération du Soudan.

31. Outre la faction Abdul Wahid de l'ALS, le bloc opposé à l'Accord de paix au Darfour comprend le G-19 et le MJE, dont certains éléments ont créé le Front de salut national en juin 2006. Le G-19 est un groupe constitué d'anciens commandants de la faction Abdul Wahid de l'ALS et de leurs partisans, mécontents des positions adoptées par Abdul Wahid lors des négociations d'Abuja.

32. Le MJE a adopté une ligne très dure contre l'Accord, et semble mettre à exécution sa menace de s'y opposer à l'issue des négociations d'Abuja, mais il est divisé. Sa faction favorable à la paix se serait ralliée aux partisans de l'Accord et certains de ses commandants à Jebel Moon ont évité d'alimenter la violence entre rebelles.

33. Le Front de salut national, quant à lui, a rejeté l'Accord. C'est actuellement le groupe rebelle qui présente la plus grande diversité ethnique, vu qu'il compte un grand nombre de Fur, de Masalit et de Zaghawa. Il a été créé par le chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, Khalil Ibrahim, le chef de l'Alliance démocratique fédérale du Soudan (ADFS), Ahmed Ibrahim Diraige, l'ancien Vice-Président de l'ALS et dirigeant du G-19, Khamis Abdallah Abakar, et Charif Harir de l'ADFS.

34. Le 8 juin, plusieurs groupes ont signé une déclaration d'engagement en faveur de l'Accord. Dans son communiqué du 27 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine les a reconnus comme « partenaires du processus de paix » et la Commission mixte les a invités à participer à ses réunions. Les signataires de l'Accord ont cependant refusé de confier un rôle important ou d'accorder des avantages aux non-signataires et l'Union africaine et les parties doivent encore élaborer un plan qui permette de les associer à l'application de l'Accord.

35. À la deuxième réunion de la Commission mixte, le 3 août, son président de la Commission du cessez-le-feu a présenté un rapport faisant état de 60 violations distinctes du cessez-le-feu. Ayant appris que la Commission du cessez-le-feu ne l'avait pas examiné, le Président de la Commission mixte lui a soumis les 60 cas de violation pour enquête.

36. La Commission du cessez-le-feu se réunit régulièrement mais elle a été largement paralysée par les divergences de vues concernant le rôle des non-signataires de l'Accord et ses propres relations avec la Commission du cessez-le-feu issue de l'Accord de N'Djamena. Le 13 août, la MUAS a informé son président qu'elle avait décidé que les représentants de la faction Abdul Wahid de l'ALS et du MJE ne siègeraient plus à la Commission et seraient écartés des sites de la MUAS.

37. La Commission, qui a pris du retard dans ses travaux, doit actuellement examiner 92 cas de violation présumée du cessez-le-feu. Des sous-commissions ont été créées et fonctionnent mais toutes ne comptent pas de représentants des parties signataires de l'Accord et de la déclaration d'engagement susmentionnés. À la réunion du 30 août, la Commission du cessez-le-feu a examiné 15 cas de violation présentés par les sous-commissions.

38. Par ailleurs, les parties n'ont pas tenu certains délais en ce qui concerne les questions de sécurité. L'Autorité régionale de transition pour le Darfour n'a pas encore été établie, ce qui fait que le délai du 15 juin qui avait été fixé pour la mise en place de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pu être tenu. La MUAS n'a pas été en mesure de respecter la date du 21 mai prévue pour la création de la Commission conjointe de coordination en

matière de logistique et l'Union africaine doit encore achever de délimiter les zones de contrôle, les zones tampons et les zones démilitarisées, établir une carte définitive des zones de contrôle et des zones de redéploiement respectives des parties et élaborer un plan de patrouille qui permette de surveiller les zones tampons, ce qui aurait dû être fait le 22 juin au plus tard. De plus, le Gouvernement qui, conformément à l'Accord de paix sur le Darfour, devait limiter les activités des Janjaouid à certaines zones le 20 juillet au plus tard, ne l'a pas encore fait. Le 23 juin, il a présenté à l'Union africaine son plan de désarmement des Janjaouid, qui a été soumis pour examen à la Commission du cessez-le-feu le 17 juillet, et la MUAS a envoyé des observations préliminaires sur ce plan à la Commission de cessez-le-feu de l'Union africaine le 26 juillet.

39. S'agissant du partage du pouvoir, les assemblées législatives des États du Darfour-Nord et du Darfour-Sud se sont réunies en session d'urgence pour modifier leur constitution intérimaire de manière à accroître le nombre de postes ministériels et de représentants à l'assemblée, comme le prévoient les dispositions de l'Accord relatives au partage du pouvoir. Le 7 août, Minni Minawi a prêté serment en qualité d'Assistant principal du Président, le quatrième poste le plus élevé du pouvoir exécutif national, et de Président de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour. Le 12 août, la MUAS a ouvert à Khartoum le Bureau de l'Union africaine pour l'application de l'Accord de paix au Darfour, qui offrira un espace de travail aux représentants des factions Minawi et Free Will de l'ALS et de la faction de la paix du MJE, à l'équipe de l'Union africaine chargée de l'application de l'Accord et au Comité préparatoire du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour. Le 9 septembre, Minni Minawi a annoncé la création de sept comités d'application de l'Accord, premier pas vers son application effective avant l'établissement de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, et il a confirmé que les parties signataires de la Déclaration d'engagement participeraient aux structures de l'Autorité. Outre les retards survenus dans la mise en place de celle-ci, un certain nombre de délais importants concernant le partage du pouvoir n'ont pas été tenus, notamment le délai relatif aux nominations à des postes de responsabilité au Gouvernement et dans la fonction publique (qui avait été fixé au 15 juin) et celui relatif à la création de la Commission du bilan et de l'évaluation (qui avait été fixé au 14 août).

40. S'agissant du partage des ressources, la mission d'évaluation conjointe a entamé les travaux préparatoires devant permettre de déterminer les besoins urgents et à long terme en matière de relèvement et de développement. Son équipe qui se compose de 40 experts soudanais et experts internationaux de l'ONU, d'organisations non gouvernementales, de donateurs et d'établissements universitaires, a été déployée au début d'août à Nyala, où elle a effectué des visites sur le terrain et tenu des discussions de groupe et s'est entretenue avec les principales parties prenantes du Darfour-Nord. L'escalade de la violence en a cependant considérablement ralenti les travaux.

41. Les parties n'ont guère progresser en ce qui concerne les autres dispositions de l'Accord relatives au partage des ressources. Elles n'ont pas encore mis en place le Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour et la Commission du relèvement et de la réinstallation au Darfour, qui devaient être créés au plus tard le 15 juin, ni la Commission d'indemnisation, qui devait être créée le 15 juillet. De plus, aucune des assemblées législatives des États du Darfour n'a établi de commission des terres, ce qui, selon l'Accord, aurait dû être fait sans délai.

42. Pour sa part, l'Union africaine n'a pas encore présenté de candidat à la présidence du Comité préparatoire pour le dialogue et la consultation Darfour-Darfour mais elle se maintient en contact avec les parties, les groupes intéressés et la communauté internationale à cette fin. Parallèlement, la MUAS et la MINUS collaborent aux fins des activités de sensibilisation prévues dans l'Accord et au titre du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, et ont tenu plusieurs ateliers en juillet et en août. Ces ateliers demeurent toutefois limités aux grandes villes, la situation actuelle en matière de sécurité empêchant toute activité de sensibilisation systématique dans les petites localités et les camps de personnes déplacées.

43. Le 2 août, le Président Bachir m'a communiqué le plan du Gouvernement soudanais pour le rétablissement de la stabilité et la protection des civils au Darfour, comme il l'avait promis lors des entretiens que nous avons eus le 2 juillet au sommet que l'Union africaine a tenu à Banjul (Gambie). Dans la réponse que je lui ai adressée le 25 août, je me suis félicité du fait que le plan définissait des domaines où l'ONU pourrait apporter un appui au processus de paix au Darfour, s'agissant notamment du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour et des opérations humanitaires, mais je me suis inquiété de ce que le plan ne laissait pas transparaître la volonté du Gouvernement d'accepter le passage de la MUAS à une opération de paix des Nations Unies au Darfour.

44. Dans ma réponse, j'ai également indiqué que j'étais gravement préoccupé par le déploiement d'un grand nombre de soldats des forces armées soudanaises au Darfour, eu égard à la disposition de l'Accord de paix interdisant le déploiement par le Gouvernement soudanais de forces militaires supplémentaires au Darfour sans l'assentiment de la Commission du cessez-le-feu. Toute action militaire offensive menée par les forces armées soudanaises au Darfour irait également à l'encontre des résolutions 1590 et 1591 (2005) du Conseil de sécurité, qui soulignent qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit au Darfour.

VI. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan

45. Au 1^{er} septembre 2006, les effectifs de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) s'élevaient au total à 7 200 personnes, dont 783 observateurs militaires et officiers, 1 425 agents de la police civile, 12 membres de la Commission du cessez-le-feu et une force de protection de 4 980 hommes.

46. En juillet et août, la MINUS a répondu à de nombreuses demandes d'assistance de l'Union africaine. Le personnel technique de l'ONU a secondé celui de la MUAS pour établir des réseaux téléphoniques et informatiques, tandis que le coordonnateur de la coopération civilo-militaire de la MINUS a formé du personnel de la MUAS aux questions humanitaires. En même temps, les logisticiens de la MINUS ont familiarisé des membres de la MUAS aux systèmes de contrôle du matériel.

47. Pendant la période considérée, avec l'aide de la communauté internationale, l'Union africaine a lancé une campagne d'information afin de promouvoir l'Accord de paix. Dans ce cadre, la MINUS a apporté à la MUAS un appui supplémentaire en matière d'information, en faisant imprimer le texte intégral de l'Accord en anglais et

en arabe et en en faisant éditer, traduire et imprimer un résumé. Ces informations sont actuellement diffusées partout au Darfour.

VII. Résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité

48. Le 31 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1706 (2006), dans laquelle il a décidé, sans préjudice de son mandat et de ses opérations actuels prévus par la résolution 1590 (2005) et en appui à la mise en œuvre rapide et effective de l'Accord de paix au Darfour, que le mandat de la MINUS serait élargi, que ses effectifs seraient renforcés par du personnel militaire à concurrence de 17 300 soldats et par une composante civile correspondante comptant jusqu'à 3 300 membres de la police civile et jusqu'à 16 unités de police constituées, et qu'elle serait déployée au Darfour. Il y réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan et s'y déclare résolu à prêter son concours au Gouvernement d'unité nationale pour faire face aux divers problèmes que rencontre le Soudan. Il y invite par ailleurs le Gouvernement soudanais à consentir au déploiement d'une MINUS élargie au Darfour.

49. Dans plusieurs déclarations, le Gouvernement soudanais a rejeté catégoriquement la décision du Conseil de sécurité tendant à faire relever l'opération de l'Union africaine par une opération de paix des Nations Unies. L'adoption de la résolution 1706 (2006) a en revanche été saluée par de hauts dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan et par des groupes rebelles du Darfour, ainsi que par les partis d'opposition du nord, et des manifestations tant favorables que défavorables à la résolution ont été signalées dans l'ensemble du Darfour.

50. Le 29 août, à Nyala, plusieurs milliers d'étudiants ont manifesté contre une éventuelle relève de la MUAS par une opération des Nations Unies; le Gouverneur (wali) de l'État du Darfour-Sud a présenté au chef de la MINUS un mémorandum dans lequel l'Union des étudiants du Darfour-Sud disait rejeter cette relève. Le 1^{er} septembre 2006, 3 000 personnes environ ont manifesté dans le stade d'El Fasher en faveur de la relève. Le 2 septembre, un millier de manifestants au moins ont présenté une lettre de protestation contre la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité au bureau des Nations Unies à El Fasher. Le 3 septembre, deux étudiants ont été tués dans cette même localité quand des policiers antiémeutes ont dispersé des manifestants favorables à la résolution. De nombreuses manifestations défavorables à l'application de la résolution, soutenues par le Gouvernement soudanais, ont également eu lieu dans diverses villes de la région. Ainsi, à El Geneina, le 3 septembre 2006, des étudiants et des fonctionnaires soudanais ont organisé une manifestation contre la résolution et ont remis une note au chef des services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires présent dans la ville. À Nyala, le 5 septembre 2006, les représentants ont organisé une manifestation contre la résolution qui a rassemblé plusieurs milliers d'étudiants et qui a tourné à la violence quand les étudiants ont commencé à jeter des pierres contre des véhicules en mouvement et contre les bureaux des Nations Unies et les locaux d'organisations non gouvernementales internationales. L'ONU avait demandé à la police soudanaise, le 4 septembre, de renforcer la protection du matériel et des locaux des Nations Unies mais ces demandes sont restées en grande partie sans effet.

51. Les fonctionnaires gouvernementaux et leurs alliés paraissent encourager l'opposition à la relève de la MUAS par l'ONU, en utilisant souvent contre l'ONU un langage menaçant, en violation de l'Accord sur le statut des forces. Pendant la période considérée, le Président Bashir et le Vice-Président Taha ont fait des remarques aux termes desquelles ils disaient envisager une résistance armée et d'autres formes de violence contre l'ONU si la résolution 1706 (2006) était appliquée et promettaient même d'ouvrir des camps spéciaux pour entraîner des combattants qui s'opposeraient par la force à la présence de soldats de la paix des Nations Unies au Darfour.

VIII. Observations

52. Les graves violations des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire, que les Forces armées du Soudan, les milices et les factions rebelles continuent de commettre impunément, sont inacceptables. À ce sujet, je déplore vivement l'attaque du 19 août au cours de laquelle deux soldats de la MUAS ont trouvé la mort et deux autres ont été blessés. Cette attaque et de nombreuses autres qui ont été perpétrées durant les dernières semaines ne font qu'aggraver les risques que courent au Darfour les soldats de la paix de la MUAS, les travailleurs humanitaires et en fin de compte le peuple du Darfour, que la communauté internationale s'est engagée à secourir et à protéger. J'adresse mes profondes condoléances aux familles des soldats de la MUAS tués au cours de l'attaque.

53. Il y a maintenant trois mois que l'Accord de paix au Darfour a été signé mais, au lieu de la réconciliation et du rétablissement de la confiance, c'est à une recrudescence de la violence et à une polarisation plus grande que nous assistons. La région est en passe, une fois encore, de se trouver dans une situation catastrophique. La décision que le Gouvernement a prise récemment de rechercher une solution militaire et de renforcer ses troupes dans la région et les luttes intestines que se livrent les groupes armés dénotent un mépris total pour l'Accord. Les signataires et les non-signataires continuent de violer les obligations qui leur incombent au titre de cet accord et de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena. La communauté internationale est vivement préoccupée par les informations selon lesquelles le Gouvernement a fourni un appui militaire aérien durant des attaques dirigées contre les populations civiles et par l'acheminement de nouveaux moyens militaires au Darfour. Je lance un vibrant appel à toutes les parties afin qu'elles mettent fin à la violence et respectent leur obligation de protéger les civils.

54. J'appelle fermement ceux qui ont une influence sur les groupes qui n'ont pas signé l'Accord de paix au Darfour à faire pression sur eux pour qu'ils adhèrent au cessez-le-feu et deviennent parties au processus de paix. Il faut que ces groupes sachent que la poursuite d'objectifs politiques par la violence n'est pas acceptable et il faut rappeler à toutes les parties que les mesures nécessaires pour résoudre la crise au Darfour doivent être conformes aux décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité et à l'Accord de paix au Darfour.

55. Je suis également vivement préoccupé par les manœuvres d'obstruction opérées par les autorités gouvernementales au Darfour à l'endroit du personnel des Nations Unies. Ces actes étant en contradiction directe avec les obligations que l'Accord sur le statut des forces impose au Gouvernement, j'appelle donc celui-ci à

faire en sorte de rappeler aux autorités locales au Darfour les obligations que leur impose cet accord.

56. L'Accord de paix au Darfour est un document historique pour le Soudan et fixe un calendrier d'application difficile à respecter. Les parties signataires et l'Union africaine devraient, avec le concours de la communauté internationale, redoubler d'efforts pour l'appliquer. De leur côté, les donateurs internationaux devraient fournir tout le soutien politique, matériel et financier nécessaire à ceux qui s'évertuent à le faire de bonne foi et les parties devraient d'urgence trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission de cessez-le-feu. Cet important organe doit se réunir régulièrement et il faut qu'il soit beaucoup plus ouvert afin de pouvoir enquêter de façon approfondie sur les violations du cessez-le-feu signalées.

57. Parallèlement, il est indispensable d'élargir le soutien politique et populaire à l'Accord de paix au Darfour. Les autorités soudanaises et la communauté internationale doivent continuer à tenter de persuader d'autres parties d'en devenir signataires. Il sera également important d'obtenir un plus large soutien public à l'Accord au moyen d'initiatives telles que le dialogue et la consultation Darfour-Darfour et la mise en place rapide des mécanismes d'indemnisation. Le dialogue et la concertation Darfour-Darfour devraient commencer de toute urgence et être aussi largement ouverts que possible.

58. Le Darfour se trouve à un moment critique. L'insécurité n'a jamais été aussi grande dans cette région troublée, où les organismes humanitaires n'ont jamais eu un accès aussi limité depuis 2004. Si la sécurité ne s'y améliore pas, le monde risque d'avoir à réduire de façon draconienne une opération humanitaire dont le besoin se fait pourtant cruellement sentir.

59. Avec la multiplication du nombre des acteurs et des zones de combat, la MUAS éprouve des difficultés à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la protection de la population civile et l'application de l'Accord de paix au Darfour. Le 20 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a pris une mesure très importante en prorogeant le mandat de l'opération de l'Union jusqu'au 31 décembre 2006. On ne peut que se réjouir de cette prorogation et de l'acceptation d'un nouveau concept d'opération pour la MUAS : une MUAS forte au Darfour aura un rôle décisif à jouer dans la protection des civils et l'amélioration d'une situation en matière de sécurité qui se détériore, avec le consentement du Gouvernement soudanais. Une fois encore, j'appelle les partenaires de l'Union africaine à faire en sorte que la prorogation du mandat de la MUAS par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine aille de pair avec la fourniture rapide et généreuse des ressources dont cette force aura besoin pour poursuivre ses travaux jusqu'à la fin de son mandat.

60. Le Gouvernement soudanais doit également comprendre qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit du Darfour. Je demeure fermement convaincu que le déploiement d'une opération multidimensionnelle des Nations Unies, conformément à la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, constituerait la démarche politique la plus indiquée pour parvenir à une paix durable et viable au Darfour et que seule une opération véritablement internationale et impartiale, dotée de ressources et de moyens suffisants et comptant une forte participation africaine, peut effectivement appuyer l'application de l'Accord de paix au Darfour.

61. Comme le Conseil de sécurité l'a reconnu, le passage à une opération des Nations Unies ne pourra se faire tant que le Gouvernement soudanais refuse d'y donner son consentement. Je prie donc à nouveau instamment celui-ci d'agir dans l'esprit des décisions de l'Union africaine et de l'ONU, de donner son consentement au passage à une opération des Nations Unies et de s'engager sur la voie d'une solution politique au conflit. Les gouvernements et les dirigeants qui sont en mesure d'influer sur les événements doivent également faire entendre leur voix et donner suite à l'engagement solennel qu'ils ont pris en septembre 2005 lors de la soixantième session de l'Assemblée générale, lorsqu'ils ont convenu qu'ils avaient la « responsabilité de protéger » les civils vulnérables du génocide, du nettoyage ethnique et des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle très particulier à cet égard, en se montrant uni dans l'action. Le Conseil et la communauté internationale doivent formuler un message clair, énergique et uniforme quant aux conséquences qu'entraînerait le fait de refuser une aide internationale au peuple du Darfour en détresse et de ne pas exercer la responsabilité de le protéger. Chaque jour, la situation au Darfour devient plus désespérée. L'Organisation des Nations Unies et moi-même ne ménagerons aucune effort pour trouver d'urgence une solution juste et pacifique à cette immense tragédie humaine du XXI^e siècle.
